

Arrêté n° DEC2-2026-45 nommant la présidente et le vice-président du jury de l'examen conduisant à l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA)

Académie de Versailles
(Session 2027)

Le Recteur de l'Académie de Versailles ;

Vu les articles D.222-4 à D.222-10-1 du Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

Vu la circulaire n°2015-110 du 21 juillet 2015 relative au certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

Vu l'arrêté n° DEC2-2026-44 portant ouverture de l'examen visant à l'attribution du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) Académie de Versailles (Session 2027) ;

ARRÊTE

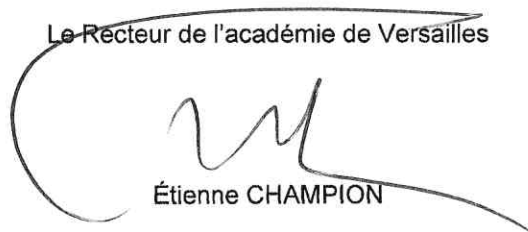
Article 1^{er} : Est nommée, pour la session 2027, présidente de jury du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) de l'académie de Versailles, Madame Cécile CAZASSUS, IA-IPR d'Espagnol et Vice-Doyenne du collège des IA-IPR sur l'académie de Versailles.

Article 2 : Est nommé, pour la session 2027, vice-président de jury du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) de l'académie de Versailles, Monsieur Michaël VILBENOIT, Vice-Doyen des IEN sur l'académie de Versailles.

Article 3 : La Directrice du Service Interacadémique des Examens et Concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 16 septembre 2026

Le Recteur de l'académie de Versailles


Étienne CHAMPION